

Comité Technique Local du 16 Juin 2017

Les élus FO-DGFIP64 ont lu la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le Président,

Le Gouvernement vient d'annoncer le report du Prélèvement A la Source au premier janvier 2019. Espérons que cette mesure ne voit pas le jour, car contrairement à la présentation médiatique qui en est faite, elle n'est source de simplicité ni pour les usagers ni pour les employeurs. En effet, la déclaration annuelle des revenus perdurera tout comme la régularisation du solde à payer ainsi que tous les ajustements intermédiaires qui généreront de très nombreuses sollicitations auprès de nos services déjà exsangues.

De plus, nous pouvons légitimement nous interroger sur le coût engendré par une telle publicité dans les médias, ainsi que le coût des formations réalisées inutilement, alors qu'il est demandé aux services et aux agents toujours plus d'économies !

Pourquoi changer un système qui marche ?

En outre, la saisie des déclarations s'est complexifiée avec la préparation du PAS, engendrant certains retards.

Nous vous demandons, M le Président, de veiller à ce que nos collègues des SIP ne souffrent d'aucune pression quant à la comptabilisation journalière des saisies et statistiques diverses. Les conditions de travail sont déjà drastiques, les restructurations s'annoncent encore, n'ajoutons pas une pression supplémentaire sur la cadence de travail !

Le tableau de bord de veille sociale nous alerte également, quand bien même vous nous présentez des indicateurs à la baisse. Le nombre d'heures écrites témoignent encore et toujours du manque patent d'effectifs.

Dans ce sens, nos camarades FO Finances64 vous ont alerté en CHS-CT le 12 juin dernier sur le désarroi de beaucoup de postes et de services, et notre recensement est loin d'être terminé.

S'agissant des horaires d'ouverture de la DDFIP et face à l'ambiguïté des documents transmis, avez-vous renoncé à la fermeture du jeudi matin afin de soulager la Trésorerie de Lescar du poids des versements régisseurs ?

Dans la mesure où déporter la charge de travail d'un poste sur l'autre n'est jamais une panacée, pourquoi ne pas réimplanter l'emploi supprimé à la Trésorerie de Lescar ?

Nous reviendrons également sur le sous-effectif chronique de certains postes et de certaines RAN. Nous aimerions savoir si votre réflexion quant à la fusion de la RAN d'Oloron avec Orthez et de la RAN de Biarritz avec Bayonne a finalement aboutie.

Par ailleurs, nos inquiétudes se tournent vers nos collègues du Centre de Contact. Nous vous avons plusieurs fois indiqué que les emplois reçus ne correspondraient pas aux emplois implantés. Qu'advient-il des 48 emplois de B et C et des 4 cadres A ?

Enfin, nous nous interrogeons sur le délai de formation que recevront nos jeunes collègues sortis d'école eu égard à la diversité et la complexité de la matière fiscale, mais aussi et surtout sur les missions qui leur seront dévolues compte tenu du report du PAS.

En réponse à notre liminaire le Président indique que face aux réductions d'effectifs l'organisation doit changer, à défaut, les services ne pourront plus suivre. Par ailleurs il se félicite de ses pronostics le PAS ne sera pas mis en œuvre tel quel, il y aura un nouveau projet et le « collecteur » ne sera pas forcément l'entreprise.

Il nous rejoint sur le coût engendré par cette réforme et indique que la Cour des Comptes ne manquera pas d'en faire une analyse approfondie.

Le Président indique qu'il ne met aucune pression quant aux statistiques de saisies dans les Sips. Il ne doit y avoir aucune pression ni de la part des Chefs de Services ni de l'encaissement intermédiaire.

Nous avons rappelé au Président ses propos du CTL du 06-06-2016 « l'humain prime sur les missions ».

Vos représentants FO rappellent que la saisie s'est complexifiée cette année, le retraitement des déclarations en ligne est évalué à 30 % et n'est jamais comptabilisé.

Vos élus FO ont demandé au Président de réimplanter un emploi à Lescar. En réponse, « il n'exclue rien ». De plus, le remplacement des départs à la retraite sur ce poste sera effectif.

L'ordre du jour de ce CTL était le suivant :

- ▶ **L'approbation du PV du 17 février n'appelle aucune observation de notre part ;**
- ▶ **La modification des horaires d'ouverture de la DDFIP (pour avis en 2ème convocation, suite au vote défavorable unanime du 4 mai 2017) ;**

Difficile de s'y retrouver (cf notre liminaire) !

Pour le Directeur il y a deux sujets l'accueil et la caisse. Le Président est favorable à l'accueil, « la DDFIP ne doit pas être transformée en bunker ». Pour autant, le service RH rappelle que les gardiens concierges n'ont pas vocation à donner des renseignements fiscaux. En conséquence il envisage de faire tourner les agents des services à l'accueil.

Sur le sujet de la caisse, le Président indique que la DG souhaite faire disparaître les espèces à terme.

Le jeudi matin la DDFIP se propose d'accueillir les régisseurs et les institutionnels du ressort de Lescar. Cette mesure souligne le Président se veut temporaire et expérimentale.

Les représentants FO-DGFIP ont rappelé leur opposition à ce projet et demandé une nouvelle fois la réimplantation d'un emploi à Lescar. Le Directeur réfléchit, mais remplacera le départ à la retraite.

▶ **Le Centre de Contact ;**

Les jeunes sortants de l'école vont bénéficier de 6 semaines de formation générale et 4 semaines de formation professionnelle. Une formation supplémentaire en local sera effectuée et un accueil est programmé pour le 31 juillet. Au 1 août, ils seront mis à la disposition des 2 SIP de Pau Nord et Pau Sud et feront en sus de l'e-formation. Certains seront mis également à la disposition de Trésoreries.

Le Centre de Contact dont le numéro de téléphone commencera par 08, sera clairement identifié par les usagers dans un premier temps sur les avis TH et mensualisés.

Fin septembre début octobre e-contact devrait basculer sur le Centre de Contact.

Ce dernier ouvrira officiellement au 01 Octobre, ce qui laisse un mois pour l'élaboration du règlement intérieur. Son périmètre d'intervention couvrira 4 départements .

Par ailleurs, l'administration nous a informé de l'arrivée d'un collègue handicapé à l'accueil du SIP de Pau Nord.

► **La présentation du DUERP (information) ;**

L'administration a rappelé la philosophie des DUERP et PAP ainsi que les risques répertoriés cette année (amiante, incendie, agression, travail sur double écran etc.).

Le DUERP et le PAP ont fait l'objet d'une analyse en CHS-CT .

Ils n'appellent donc de notre part pas plus de commentaires.

► **Le tableau de bord de veille sociale (information) ;**

Vos élus FO-DGFIP n'ont pas la même interprétation que l'administration du TBVS .

Rappelons que dans ce tableau figurent, par poste, le nombre de congés maladie de courte durée inférieure ou égale à 5 jours, le nombre d'écêtements, le volume horaire écêté et enfin le nombre de jours ARTT/Congés mis en compte épargne temps.

Si l'on se fie à la compilation des données fournies par l'administration, les voyants sont tous au vert et en nette diminution par rapport à 2015 .Tout le monde se congratule, fermez le ban !

Sauf que les représentants FO-DGFIP ont demandé des explications sur certains postes et services. Des volumes importants d'écêtements sont constatés de 145h à 409h. L'administration nous précise qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter, cela concerne une personne à chaque fois qui est identifiée et ce, depuis quelques années.

Nous sommes plus que dubitatifs sur les explications données, car les écêtements journaliers ne sont pas comptabilisés privant ainsi ces statistiques de fiabilité. Ces écêtements sont mensuels, par conséquent lorsqu'il y en a 34, cela ne peut pas concerner qu'une seule personne (12 maxi).

Nous avons indiqué que nous aurions souhaité disposer du nombre de jours maladie par an et par poste. Les arrêts de 5 jours et moins, ne nous semblent pas révélateurs d'éventuels problèmes dans les postes ou services.

► **Le bilan de la formation professionnelle 2016 (information) ;**

Vos représentants FO ont rappelé leur attachement pour les formations en « présentiel » et leur défiance à l'égard des e-formations.

L'administration a rappelé que dans les tableaux adressés aux Chefs de Service (ne concerne que les gros postes, Bayonne, Pau, Orthez, Biarritz, Oloron) une colonne propose de choisir l'espace dédié souhaité. Enfin, le support formation est adressé quelques jours après la formation et est disponible pendant 3 mois environ après la fin de cette dernière.

Les représentants FO-DGFIP ont souhaité qu'un rappel soit fait auprès des agents les informant de la possibilité d'utiliser cet espace dédié car le poste de travail n'est pas l'endroit idéal pour effectuer de l'e-formation. De plus, la Direction Générale ne met pas les moyens sur la formation et se « repose » sur le local afin de pallier à ses carences.

► **Le plan départemental de formation 2017 (avis-vote).**

Il n'appelle pas d'observation supplémentaire en regard de nos commentaires supra.

► **Les questions diverses**

- **Sujet des parkings de Pau :**

la Direction a rappelé au préalable que 20 places ont été réservées à Verdun et 5 à Bosquet.

Notre questionnement portait sur la priorité conférée aux Chefs de service par le Directeur.

Au final nous avons appris que la majorité d'entre eux n'était aucunement demanderesse d'une telle priorité. Le Président a par contre « réintégré » les femmes enceintes comme prioritaires ainsi que les agents du Centre de Contact à horaires décalés.

Sur notre demande, et cela avait déjà été acté en CHS-CT, les 7 agents de la TPM de Pau pourront candidater au même titre que les agents d'Orléans, Monpezat et du Centre de Contact.

- Concernant la formation :

les représentants FO-DGFIP ont demandé à ce qu'en l'absence de moyens de transports en commun, les agents puissent être défrayés de leurs frais de déplacements par taxi. Le Président a répondu favorablement à notre demande. Une étude au cas par cas sera faite sur demande préalable au service RH .

- Concernant les restructurations :

le Président a souhaité régler rapidement (passage en force évoqué pour Garlin) , associer si cela est faisable Garlin/Arzacq et Thèze, mais également Sauveterre/Salies et Navarrenx.

Nous l'avons interpellé sur la situation d'Ustarritz où au 01-09-2017 il ne restera qu'un agent en détachement.

Il maintient son désir de fusionner Hasparren et Ustarritz au 01-01-2018. Au pire, il se donne maximum 12 mois pour régler cette situation. **Nous avons souligné que la gestion conjointe ne pouvait perdurer éternellement.**

Enfin, nous avons alerté la Direction sur l'ensemble des postes du département à -2,-3 et + agents ainsi que des situations particulières préoccupantes (Hendaye demande de ré-implantation d'un emploi, Nay, Pairie, Mauléon, Tardets, Trésorerie Oloron, SIP/SIE Orthez et Oloron , Pontacq etc....).

L'exercice emploi, début juillet 6 et 7, risque d'être rude.

Le service RH s'est félicité du taux de couverture au tagerfip à l'issue du projet de mouvement il passe de 93 % à 95 % pour les cadres C et de 92,7 % à 93,3 % pour les cadres B .

L'administration ajoutant que seule une RAN paye les pots cassés, celle d'Oloron.

Nous avons saisi l'occasion de demander au Directeur s'il avait avancé dans sa réflexion des fusions de RAN d'une part de Biarritz avec Bayonne et d'autre part de Orthez avec celle de Oloron. Si fusion il y a, ce sera avant tout un palliatif à la baisse des effectifs.

Nos commentaires :

décidément les droits des agents fondent comme neige au soleil .Après le gel du point d'indice, PPCR, la mobilité forcée, le retour possible du jour de carence, voici la disparition progressive du droit à une affectation la plus fine possible.

Le prochain CTL aura lieu le 4 juillet. L'ordre du jour n'est pas connu.

Les prochaines CAP de mutation locale 6 et 7 juillet

CAP de recours de notation 10 et 11 juillet.

N'hésitez pas à nous faire part de vos observations, suggestions nous les ferons remonter!!!

Vos représentants FO-DGFIP 64 à ce CTL :

Johanna JOUVE (Trésorerie Bedous) Isabelle SORIANO (Trésorerie Anglet-Adour-Océan) Bernadette LAYRIS-VERGES (Accueil Pau-Orléans) Floriane DE Linage (SIE Bayonne) Jean BERNET (Trésorerie Oloron – expert)